



## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **Concours maisons décorées de Noël**

Notre commune organise un concours des maisons décorées de Noël. Si vous souhaitez y participer, vous avez jusqu'au 19 décembre 2025 pour vous inscrire en mairie.

### **Décorations de Noël place de la Mairie**

Des enfants ont été vus à la sortie de l'école en train de s'amuser avec les décorations de Noël installées sur la place de la Mairie. Nous demandons aux parents d'être vigilants et de surveiller leurs enfants.

Toute décoration abîmée ou cassée sera facturée aux parents.

### **Secrétariat de Mairie**

Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé les vendredis 26 décembre 2025 et 02 janvier 2026.

### **Recensement de la population**

Le recensement de la population de notre village sera réalisé en début d'année prochaine, **du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026.**

Le nom des agents recenseurs vous sera communiqué début janvier. Chaque agent aura en sa possession une carte avec photographie, signée par le Maire.

### **Elections municipales**

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. A cette occasion, vous désignerez les conseillers municipaux en votant, **pour la première fois, pour une liste bloquée de candidats. Le panachage sera interdit**. Une note explicative vous sera communiquée ultérieurement.

L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 4 février 2026 en ligne (sur le site du service public) et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.**

Chaque citoyen peut **vérifier lui-même sa situation électorale** directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE).

... / ...



## **Stationnement** **Parking en face de la mairie**

Merci de respecter les règles de stationnement sur le parking situé en face de la mairie :

A l'entrée, à droite, la première place est réservée aux personnes handicapées. Elle doit rester libre pour les usagers concernés.

Les autres places du côté droit doivent être utilisées en stationnement en bataille.

Du côté gauche, le stationnement se fait uniquement en créneau et non en épi ni en double file.

Merci de vous conformer à ces règles afin d'assurer la sécurité et la circulation de tous.



A plusieurs reprises, nous avons pu constater que des véhicules étaient mal stationnés sur le parking situé en face de la mairie.

Merci de respecter les règles de stationnement suivantes. Afin de pouvoir circuler sans encombre sur ce parking, nous vous demandons de respecter les règles de stationnement suivantes :

- A l'entrée, la première place à droite est réservée aux personnes handicapées. Elle doit impérativement rester libre pour les usagers concernés.
- Les autres places côté droit doivent être utilisées en stationnement en bataille (avant ou arrière).
- Du côté gauche, le stationnement se fait uniquement en créneau et non en épi ni en double file.

Merci de respecter les règles de stationnement sur le parking situé en face de la mairie.

A l'entrée, à droite, la première place est réservée aux personnes handicapées. Elle doit rester libre pour les usagers concernés.

Les autres places côté droit doivent être utilisées en stationnement en bataille (avant ou arrière).

Du côté gauche, le stationnement se fait uniquement en créneau et non en épi ni en double file.

Merci de vous conformer à ces règles afin d'assurer la sécurité et la circulation de tous.

